

## **Annonce 2020 no. 12 de l'administration d'État chargée du contrôle des marchés, de l'administration générale de la douane et du ministère du commerce sur le renforcement du contrôle de la qualité du matériel d'exportation pour la prévention des épidémies.**

Compte tenu de la période spéciale dans laquelle l'épidémie mondiale continue de se propager et afin de soutenir plus efficacement la réponse conjointe de la communauté internationale à la crise mondiale de santé publique, nous annonçons les mesures suivantes pour renforcer encore la supervision et le contrôle de la qualité des matériels de prévention épidémique et normaliser les exportations :

1. Renforcement des contrôles qualité lors de l'exportation de **masques non médicaux**.  
À compter du 26 avril, les masques non médicaux exportés doivent répondre aux normes de qualité chinoises ou étrangères.

Le ministère du Commerce confirme avoir dressé une **liste des entreprises de production de masques non médicaux qui ont obtenu la certification ou l'enregistrement de normes étrangères** (voir les mises à jour sur le site internet de la chambre de commerce chinoise d'importation et d'exportation de médicaments et de produits médicaux [www.cccmhpie.org.cn](http://www.cccmhpie.org.cn) ).

L'administration de contrôle des marchés fournit une liste négative des produits et des entreprises de masques non médicaux ayant fait l'objet d'une enquête sur le marché intérieur (mises à jour sur le site de l'administration de contrôle des marchés [www.samr.gov.cn](http://www.samr.gov.cn) ).

Les entreprises qui exportent des masques non médicaux doivent soumettre à la douane une **déclaration électronique ou écrite conjointe de l'exportateur et de l'importateur** (voir annexe 1), pour confirmer que les produits répondent aux normes de qualité chinoises ou étrangères. L'importateur doit déclarer qu'il accepte les normes de qualité des produits achetés et qu'ils ne seront pas utilisés à des fins médicales. Les agents des Douanes libèreront les produits en se basant sur la liste positive d'entreprises dressée par le MOFCOM. Dès lors que les entreprises ne figurent pas dans la liste de l'administration de contrôle des marchés, la douane acceptera la déclaration en douane et libèrera les marchandises.

Pour les contrats d'achat signés avant le 26 avril, la déclaration électronique ou écrite conjointe de l'exportateur et de l'importateur doit être soumise au moment de l'exportation (voir annexe 1).

2. Normaliser d'avantage le processus d'exportation de **matériel médical**.  
A compter du 26 avril, les entreprises qui exportent des **kits de réactifs de dépistage du coronavirus, des masques médicaux, des tenues de protection médicale, des respirateurs médicaux et des thermomètres à infrarouge**, certifiés ou enregistrés selon des normes étrangères, doivent soumettre une **déclaration électronique ou écrite à la douane lors de l'exportation** (voir annexe 2) qui comporte l'engagement sur la conformité des produits aux normes de qualité et de sécurité du pays (région) importateur. La Douane contrôle et libère les produits en se fondant sur la liste positive publiée par le MOFCOM (voir les mises à jour sur le site web de la chambre de commerce chinoise d'importation et d'exportation de médicaments et de produits médicaux [www.cccmhpie.org.cn](http://www.cccmhpie.org.cn)).

Les mesures ci-dessus de contrôle qualité à l'exportation pour les produits de prévention épidémique seront ajustées dynamiquement en fonction de l'évolution de la situation de l'épidémie.

Annexes (liens de téléchargement) :

1. [Déclaration conjointe exportateur et importateur \(en anglais et chinois\).doc](#)
2. [Déclaration d'exportation de matériel médical \(en anglais et chinois\).docx](#)

**Liste positive entreprises productrices matériel médical :**

<http://www.cccmhpie.org.cn/Pub/6325/176181.shtml>

**Liste positive entreprises productrices de masques non médicaux :**

<http://www.cccmhpie.org.cn/Pub/6325/176185.shtml>

Annonce 2020-12 sur le site internet du MOFCOM :

<http://www.mofcom.gov.cn/article/b/c/202004/20200402958960.shtml?from=singlemessage&isappinstalled=0>

# 商务部 海关总署 国家市场监督管理总局公告 2020 年第 12 号 关于进一步加强防疫物资出口质量监管的公告

文章来源：[商务部对外贸易司](#) 2020-04-25 19:23 文章类型：原创 内容分类：政策

在全球疫情持续蔓延的特殊时期，为更有效支持国际社会共同应对全球公共卫生危机，现就进一步加强防疫物资质量监管、规范出口秩序有关措施公告如下：

一、加强非医用口罩出口质量监管。自 4 月 26 日起，出口的非医用口罩应当符合中国质量标准或国外质量标准。

商务部确认取得国外标准认证或注册的非医用口罩生产企业清单（中国医药保健品进出口商会网站 [www.cccmhpie.org.cn](http://www.cccmhpie.org.cn) 动态更新），市场监管总局提供国内市场查处的非医用口罩质量不合格产品和企业清单（市场监管总局网站 [www.samr.gov.cn](http://www.samr.gov.cn) 动态更新），非医用口罩出口企业报关时须提交电子或书面的出口方和进口方共同声明（参考附件 1），确认产品符合中国质量标准或国外质量标准，进口方接受所购产品质量标准且不用于医用用途，海关凭商务部提供的企业清单验放，对不在市场监管总局提供的企业清单内的，海关接受申报，予以验放。

对 4 月 26 日之前已签订的采购合同，出口报关时须提交电子或书面的出口方和进口方共同声明（参考附件 1）。

二、进一步规范医疗物资出口秩序。自 4 月 26 日起，产品取得国外标准认证或注册的新型冠状病毒检测试剂、医用口罩、医用防护服、呼吸机、红外体温计的出口企业，报关时须提交电子或书面声明（参考附件 2），承诺产品符合进口国（地区）质量标准和安全要求，海关凭商务部提供的取得国外标准认证或注册的生产企业清单（中国医药保健品进出口商会网站 [www.cccmhpie.org.cn](http://www.cccmhpie.org.cn) 动态更新）验放。

以上防疫物资出口质量监管措施将视疫情发展情况动态调整。

附件：[1. 出口方和进口方共同声明（中英文）.doc](#)

[2. 出口医疗物资声明（中英文）.docx](#)

商 务 部      海 关 总 署      国 家 市 场 监 督 管 理 总 局

2020 年 4 月 25 日

<http://www.mofcom.gov.cn/article/b/c/202004/20200402958960.shtml?from=singlemessage&isappinstalled=0>